

Jour de séance 52

le vendredi 11 avril 2014

9 h

Prière.

Le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

L'hon. M. Trevors dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Profil de l'effectif des services publics du Nouveau-Brunswick, 2013*.

M. Arseneault donne avis de motion 47 portant que, le jeudi 17 avril 2014, appuyé par M. Melanson, il proposera ce qui suit :

attendu que l'accord fédéral-provincial sur la santé est expiré ;

attendu que le gouvernement Harper prévoit transférer de l'argent aux provinces selon le nombre d'habitants ;

attendu que la formule nuit aux petites provinces comme le Nouveau-Brunswick dont la population est petite et vieillissante ;

attendu que le changement mènera à la perte de millions de dollars qui sont absolument nécessaires afin de financer des services de santé de qualité au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le premier ministre et le ministre de la Santé n'ont pas défendu les intérêts du Nouveau-Brunswick, comme l'a confirmé la ministre fédérale de la Santé, qui a dit ne pas avoir reçu du ministre de lettre de protestation contre le changement ;

attendu que l'avenir de notre système de soins de santé est compromis, à moins qu'un financement sûr et à long terme soit accessible ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le premier ministre et le ministre de la Santé à s'opposer vivement aux changements que le gouvernement Harper apporte au financement des soins de santé et à lutter pour une entente fédérale-provinciale de financement sûr et à long terme des soins de santé au Nouveau-Brunswick.

M. Boudreau donne avis de motion 48 portant que, le jeudi 17 avril 2014, appuyé par M. Collins, il proposera ce qui suit :

attendu que l'éducation postsecondaire et la formation sont indispensables à la croissance et à la prospérité futures de notre province ;

attendu que, au cours des quatre dernières années, les droits de scolarité dans nos établissements postsecondaires ont augmenté de plus de 10 %, en moyenne ;

attendu que l'augmentation des droits de scolarité constitue, pour les personnes qui veulent s'inscrire à des programmes, un obstacle à l'accès à l'éducation postsecondaire ;

attendu que le gouvernement Alward a très peu fait pour améliorer l'accès à l'éducation postsecondaire ;

attendu que le gouvernement Alward a très peu fait pour résoudre les questions liées à l'endettement étudiant ;

attendu que, malgré l'engagement à examiner les questions relatives à l'accès, nous n'avons pas encore noté de changements positifs ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail à présenter sans délai un plan qui permettra d'aplanir les obstacles à l'accès à l'éducation postsecondaire.

M. Melanson donne avis de motion 49 portant que, le jeudi 17 avril 2014, appuyé par M. Boudreau, il proposera ce qui suit :

attendu qu'un grand nombre de facteurs contribuent à la croissance économique ;

attendu qu'une main-d'oeuvre qualifiée est essentielle à la création d'emplois et à la viabilité économique ;

attendu que le milieu des affaires a indiqué que le manque d'accès à une main-d'oeuvre qualifiée est un obstacle important à la croissance ;

attendu que le gouvernement Alward ne s'est pas occupé de la question en élaborant un plan de création d'emplois pleinement intégré qui comprendrait des initiatives précises pour satisfaire au besoin en question ;

attendu que l'opposition officielle a fait la demande d'un sommet provincial sur l'emploi en 2012, que le gouvernement Alward n'a pas agi et que la province doit prendre d'urgence des mesures afin de mobiliser la population dans la préparation d'un sommet provincial sur l'emploi;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement provincial à organiser et à animer un sommet provincial sur l'emploi, lequel regrouperait des parties prenantes du milieu des affaires, du secteur sans but lucratif et des établissements postsecondaires afin de comprendre les besoins, de trouver les lacunes et de proposer une solution.

M. Boudreau donne avis de motion 50 portant que, le jeudi 17 avril 2014, appuyé par M. Bertrand LeBlanc, il proposera ce qui suit :

attendu que des allégations troublantes sur la conduite du vice-premier ministre et du ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches ont été rendues publiques, selon lesquelles les deux ministres auraient discuté de la poursuite engagée contre le frère du vice-premier ministre en vertu d'une loi provinciale et s'y seraient ingérés;

attendu que ces allégations sont très sérieuses;

attendu que la conduite du vice-premier ministre et du ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches ne fait pas l'objet d'une poursuite en justice;

attendu qu'aucune autorité n'est chargée d'enquêter ou de faire un rapport sur la conduite du vice-premier ministre et du ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches relativement à la poursuite contre le frère du vice-premier ministre en ce qui concerne de telles allégations;

attendu que les Néo-Brunswickois méritent de connaître le fond de l'affaire et de savoir si ces allégations sont véridiques et si le vice-premier ministre et le ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches ont mal agi ou non;

attendu qu'une enquête indépendante d'une tierce partie est une façon pour les Néo-Brunswickois de savoir si le vice-premier ministre et le ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches ont vraiment mal agi ou non;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le premier ministre du Nouveau-Brunswick à commander le plus tôt possible une enquête indépendante d'une tierce partie sur la conduite du vice-premier ministre et du ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches,

que la tierce partie qui mène une telle enquête indépendante soit chargée d'établir la véracité de telles allégations et de déterminer si la conduite du vice-premier ministre et du ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches était répréhensible ou non ;

que la tierce partie chargée d'une telle enquête indépendante soit habilitée à assigner tous les documents et à contraindre à témoigner toutes les personnes qu'elle juge, à sa discrétion, nécessaires afin de révéler la vérité sur la conduite du vice-premier ministre et du ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches

et que la tierce partie chargée d'une telle enquête indépendante prépare un rapport détaillant son enquête, ses constatations et ses conclusions et le rende public le plus tôt possible.

M. Haché donne avis de motion 51 portant que, le jeudi 17 avril 2014, appuyé par M. Arseneault, il proposera ce qui suit :

attendu que, avec quatre années de retard, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a enfin annoncé un plan pour le secteur forestier le 12 mars 2014 ;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'a pas révélé plusieurs détails importants à l'égard de son plan forestier, y compris les détails portant sur ses consultations, les preuves scientifiques sur lesquelles les décisions ont été basées, l'emplacement des zones de conservation et les entreprises forestières que le gouvernement a rencontrées afin de discuter de l'augmentation de l'allocation de bois, des contrats détaillés pour l'allocation du bois de la Couronne et du prix facturé aux entreprises forestières pour le bois de la Couronne ;

attendu que les Néo-Brunswickois méritent de connaître tous les détails de la stratégie forestière du gouvernement actuel ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de publier toute l'information relative à la préparation et à la diffusion du plan forestier du gouvernement, notamment les détails portant sur ses consultations, les preuves scientifiques sur lesquelles les décisions ont été basées, l'emplacement des zones de conservation et les entreprises forestières

que le gouvernement a rencontrées afin de discuter de l'augmentation de l'allocation de bois, des contrats détaillés pour l'allocation du bois de la Couronne et du prix facturé aux entreprises forestières pour le bois de la Couronne.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la troisième lecture, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires de l'Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick, après quoi, à 12 h 30, la deuxième lecture du projet de loi 56 sera appelée, puis la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 5, 30, 31, 32, 33 et 39.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

34, *Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux* ;
35, *Loi modifiant la Loi sur la santé mentale*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart, président suppléant de la Chambre, reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL, 2014-2015
COMPTE ORDINAIRE

	Votés (\$)
AGENCE DE L'EFFICACITÉ ET DE LA CONSERVATION ÉNERGÉTIQUES DU NOUVEAU-BRUNSWICK	
Administration	871 000

Programmes sur l'efficacité énergétique	7 828 000
Votés	8 699 000

La Chambre adopte ces crédits.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 56, *Loi sur une stratégie pour le don d'organes et de tissus*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 56 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 56, *Loi sur une stratégie pour le don d'organes et de tissus*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart, président suppléant de la Chambre, reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

5, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

La séance est levée à 14 h 5.